

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Document établi en application de l'article L.2313-1 du CGCT

I – LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE

L'année 2021 est une année de sortie de crise sanitaire : elle a été marquée moins fortement par l'épidémie de la Covid-19 que l'année précédente. Dans ce contexte, le budget de la Ville retrouve progressivement sa situation d'avant crise.

A – Au niveau national

Après avoir dû faire face à la crise sanitaire à travers plusieurs lois de finances rectificatives l'année précédente, la loi de finances pour 2021 préparait la relance économique grâce au plan « France relance » de 100 milliards d'euro. Outre une baisse des impôts « de production » pour les entreprises, la loi de finances pour 2021 présentait d'autres mesures impactant les finances communales telles que :

- La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, dont la perte de recettes pour la commune est comblée, d'une part par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et d'autre part, par une allocation compensatrice à l'euro près de l'Etat ;
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui s'établit à 0,2%.

B – Au niveau local

Après une année fortement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 tend vers un retour à une situation d'avant crise et les écarts importants de résultats entre 2021 et 2020 ne sont pas rares.

Pour autant, les résultats ne sont pas encore équivalents à ceux de 2019 dans tous les domaines, puisque, bien que l'année 2021 fût moins fortement marquée que celle de 2020, toutes les activités n'ont pas pu reprendre et les fêtes traditionnelles n'ont pas eu lieu.

II – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2021 du budget principal présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Une dynamique des ressources de fonctionnement en nette hausse par rapport à 2020 ;
- ✓ Le maintien de la stabilité de la pression fiscale pour les contribuables bayonnais pour la douzième année consécutive, et ce malgré la crise sanitaire et ses conséquences ;
- ✓ Une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et un taux de consommation de 98% ;
- ✓ La reprise des investissements avec une augmentation de 20% des dépenses d'équipement par rapport à 2020 ;
- ✓ Un niveau légèrement supérieur de l'encours de la dette par rapport à 2019 (64,6 M€) mais une évolution de +39% de l'autofinancement brut et un ratio de désendettement en forte baisse se situant à 5 ans (au lieu de 6,6 l'année précédente).
- ✓ Un autofinancement à son plus haut historique et un taux de capacité de désendettement au plus bas depuis 2014.

III – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2021

A – La section de fonctionnement

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent à **76 645 K€** (hors cessions) contre 71 446 K€ au compte administratif 2020, soit une hausse significative de 6,8%.

Leur répartition est la suivante :

| K€ | CA 2020 | BP +DM 2021 | CA 2021 | Evolution CA 2020/ 2021 |
|---|---------------|----------------|---------------|----------------------------|
| Fiscalité directe et compensations | 35 779 | 36 028 | 36 366 | 1,6% |
| Fiscalité indirecte | 5 313 | 6 100 | 6 664 | 25,4% |
| Attribution de compensation CAPB | 14 884 | 14 884 | 14 884 | 0,0% |
| Dotations et subventions | 9 307 | 9 788 | 9 972 | 7,1% |
| Produits des services et du domaine, loyers | 4 767 | 5 752 | 6 436 | 35,0% |
| Produits exceptionnels | 276 | 298 | 915 | 231,5% |
| Atténuations de charges | 407 | 400 | 603 | 48,2% |
| Travaux en régie | 600 | 600 | 600 | 0,0% |
| Reprises de provisions | 113 | 206 | 205 | 81,4% |
| TOTAL RECETTES REELES | 71 446 | 74 056 | 76 645 | 7,3% |

2021 est la première année de mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale pour les collectivités. Le produit des impôts comprend désormais les taxes foncières (avec transfert de la part départementale du foncier bâti) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que la compensation par l'Etat de la perte de produit fiscal induite par la réforme.

Pour Bayonne, le produit de taxe d'habitation et des taxes foncières est de 26 860 K€, auquel s'ajoutent 9 280 K€ de compensations des exonérations des taxes foncières et 226 K€ de rôles supplémentaires de fiscalité, soit au total 36 366 K€.

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 6 664 K€, en hausse de 25 % par rapport à 2020. Il englobe la taxe additionnelles aux droits de mutation pour 4 522 K€, en hausse de 1 035 K€ (+29,7%), la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) qui progresse de 590 K€ à 612 K€ (+3,7%), la taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE) qui représente 954 K€, présentant une baisse plus limitée de -0,6%.

Parallèlement à sa forte de baisse entre 2019 et 2020, la taxe de séjour enregistre cette année la plus forte hausse, soit +109 %, pour se situer à 576 K€ contre 276 K€ en 2020.

L'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) est maintenue à hauteur de 14 884 K€.

Les dotations et subventions totalisent 9 972 K€, en progression de 7,1% : la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat représente à elle seule 7 736 K€, en hausse de 1,2 % du fait de l'augmentation de la population de la commune (235 habitants supplémentaires entre 2020 et 2021. Parmi les autres subventions et participations, on peut citer la dotation de l'Etat (Agence régionale de santé) relative au fonctionnement du centre de vaccination (180 K€) et la subvention de la Communauté d'agglomération Pays basque relative au financement du centre d'accueil des migrants Pausa (576 K€).

Bien que l'année 2021 fût marquée elle aussi par différents confinements, les pertes ne sont pas aussi importantes que l'année précédente, ainsi les produits des services et du domaine et autres produits de gestion (loyers) ont progressé de 41,5 % pour se situer à 6 436 K€.

Globalement, la hausse des recettes entre 2020 et 2021 représente près de 7,3% soit 2,5M€ et s'explique en grande partie par la réouverture des services et la reprise de l'économie au niveau local comme au niveau national.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées s'établissent à **63 519 K€** contre 62 095 K€ en 2020, soit une hausse de 2,2 %. Il faut préciser qu'elles intègrent 500 K€ relatifs à la gestion du centre des migrants Pausa confiée par convention à la ville de Bayonne et intégralement compensée par la CAPB. Sans cette dépense, la progression des dépenses entre 2020 et 2021 est ramenée à 1,5%, soit une évolution très modérée.

L'exécution budgétaire fait apparaître un taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement de près de 98 %, comparativement au total des crédits votés au budget 2021.

| K€ | CA 2020 | BP +DM 2021 | CA 2021 | Evolution CA 2020/CA 2021 |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------------------------|
| Charges à caractère général | 12 761 | 15 405 | 14 699 | 15,2% |
| Charges de personnel | 36 641 | 37 453 | 37 144 | 1,4% |
| Participations et subventions hors subvention fêtes de Bayonne | 9 785 | 9 932 | 9 605 | -1,8% |
| Subvention au budget annexe des fêtes et Temporada | 37 | 199 | 245 | 562,2% |
| Intérêts de la dette | 958 | 900 | 814 | -15,0% |
| Charges exceptionnelles et dépenses imprévues | 1 606 | 827 | 656 | -59,2% |
| Sous-total dépenses de gestion | 61 788 | 64 716 | 63 163 | 2,2% |
| Reversement de fiscalité | 0 | 77 | 47 | |
| Dotations aux provisions | 307 | 309 | 309 | 0,7% |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 62 095 | 65 102 | 63 519 | 2,2% |

Les charges à caractère général s'élèvent à 14 699 K€, en hausse de 13,2% par rapport à 2020. Cette hausse est témoin du retour à la normale progressif, après une baisse des dépenses particulièrement marquée dans les secteurs de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, et du sport l'année précédente. Par ailleurs, neutralisation faite de la gestion du centre d'accueil des migrants Pausa (366 K€ pour les seules charges générales), les charges à caractère général à périmètre constant se situent en 2021 à 14 133 K€.

Les charges de personnel connaissent de nouveau une progression modérée de 1,4% et s'élèvent désormais à 37 144 K€. Elles intègrent la masse salariale du centre d'accueil Pausa (132 K€).

Les subventions et participations, hors subventions au budget annexe des fêtes de Bayonne et de la temporada, s'établissent à 9 605 K€. Elles sont principalement en faveur des associations à hauteur de 4 093 K€ (42 %), du Centre communal d'action sociale pour 2 497 K€. Ces dépenses couvrent aussi les contributions aux organismes de coopération intercommunale : 1 391 K€ ; les participations au titre de l'enseignement privé : 880 K€.

Les intérêts de la dette continuent leur diminution significative en 2021 à 814 K€, soit une baisse de 15 %.

Les dépenses exceptionnelles ont connu une très forte évolution en 2020, mais ont été contenues en 2021 pour atteindre 656 K€ contre 1 606 K€ en 2020. Elles comprennent 300 K€ au titre de la crise sanitaire et 100 K€ de travaux d'urgence (immeuble place Pasteur).

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à **30 257 K€** (y compris travaux en régie), en hausse de 10,5 % par rapport à l'année 2020, grâce à la reprise des chantiers sur la fin de la période de crise sanitaire.

Elles se répartissent comme suit :

| K€ | CA 2020 | Budget 2021 (BP+DM) | CA 2021 | Restes à réaliser | % de réalisation (dont restes à réaliser) | Evolution de CA à CA en % |
|---|----------------|----------------------------|----------------|--------------------------|--|----------------------------------|
| Subventions d'équipement | 1 438 | 4 270 | 1 052 | 2 573 | 84,9% | -26,8% |
| Immobilisations (dont travaux en régie) | 17 896 | 29 861 | 21 979 | 5 052 | 90,5% | 22,8% |
| Total dépenses d'équipement | 19 334 | 34 131 | 23 031 | 7 627 | 89,8% | 19,1% |
| Emprunts et dettes | 6 722 | 6 500 | 6 396 | 0 | 98,4% | -4,8% |
| Autres dont EPFL et reversement de Taxe d'aménagement | 1 329 | 918 | 830 | 25 | 93,1% | -37,5% |
| Total dépenses financières | 8 051 | 7 418 | 7 226 | 25 | 97,7% | -10,2% |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 27 385 | 41 549 | 30 257 | 7 652 | 91,2% | 10,5% |

Les dépenses d'équipement atteignent 23 031 K€. La répartition par domaine d'intervention est la suivante :

- 2 900 K€ pour l'éducation, la petite enfance et la famille, dont 1 042 K€ consacrés aux travaux dans les écoles, 1 079 K€ pour les travaux de l'ikastola Oihana, et 366 K€ pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle école du Prissé ;
- 5 300 K€ pour la culture et le patrimoine, avec le départ des travaux du musée Bonnat-Helleu (2 367 K€), ceux du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (390 K€) et la poursuite des études de maîtrise d'œuvre de la médiathèque du centre (106 K€) ;
- 1 800 K€ pour les équipements sportifs, avec en particulier les travaux de l'AB Campus à hauteur de 452 K€, de la tribune Est AB Stadium de 325 K€ et de la salle rugby amateur pour 151 K€, la réparation de la toiture du gymnase R. Cailloux à 235 K€, et d'autres programmes de travaux et installations d'équipements sportifs pour 600 K€ ;
- 5 100 K€ pour les bâtiments et équipements communaux, le système d'information et le renouvellement du matériel ;
- 1 100 K€ pour la rénovation du centre ancien ;

- 6,9 M€ au titre de l'aménagement des espaces publics et de la voirie, dont les opérations plan vélo (1 165 K€), travaux quai des Corsaires (695 K€) et enfouissement des réseaux du carrefour Matras (428 K€).

En outre, le remboursement à l'Etablissement public foncier local Pays Basque (EPFL) au titre des portages fonciers en cours s'élève à 659 K€.

Enfin le capital des emprunts remboursé atteint 6 396 K€ (6 722 K€ en 2020).

Les restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées mais restant à payer au 31 décembre totalisent 7 652 K€, ce qui représente un taux de réalisation général de 91,2 %.

2 – Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **26 349 K€**, ainsi réparties :

| K€ | CA 2020 | Budget 2021 (BP+DM) | CA 2021 | Restes à réaliser | % de réalisation (dont restes à réaliser) | Evolution de CA à CA en % |
|---|---------------|---------------------|---------------|-------------------|---|---------------------------|
| Subventions | 1 188 | 8 794 | 6 863 | 1 685 | 97,2% | 477,7% |
| Amendes de police | 621 | 447 | 447 | 0 | 100,0% | -28,0% |
| Emprunts | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 0 | 100,0% | 0,0% |
| Immobilisations en cours | 609 | 0 | 0 | 0 | 0,0% | -100,0% |
| Total recettes d'équipement | 10 418 | 17 241 | 15 310 | 1 685 | 98,6% | 47,0% |
| FCTVA | 2 953 | 2 800 | 2 650 | 0 | 94,6% | -10,3% |
| Taxe d'aménagement | 486 | 500 | 1 209 | 0 | 241,8% | 148,8% |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | 7 298 | 7 178 | 7 178 | 0 | 100,0% | -1,6% |
| Cessions & autres | 30 | 4 018 | 3 956 | 0 | 98,5% | NS |
| Reversement EPFL | 1 173 | 259 | 0 | 259 | 100,0% | -100,0% |
| Total recettes financières | 11 940 | 14 755 | 14 993 | 259 | 103,4% | 25,6% |
| TOTAL RECETTES REELLES | 22 358 | 31 996 | 30 303 | 1 944 | 100,8% | 35,5% |

Le financement des investissements est assuré par les différentes ressources :

- les fonds propres comprenant la taxe d'aménagement (1 209 K€), le FCTVA (2 650 K€) et les amendes de police (447 K€) ;
- les subventions reçues (6 863 K€) ;
- les cessions (3 954 K€) ;
- le remboursement par l'EPFL d'annuités (0€ en 2021 contre 1 173 K€ en 2020) ;
- des recettes diverses (7 180 K€) ;
- l'emprunt stable depuis 2018 à 8 000 K€.

IV – L'AUTOFINANCEMENT

Après une année 2020 présentant une baisse de l'autofinancement (CAF), l'année 2021 témoigne d'une forte croissance de la CAF, qui atteint son plus haut niveau historique, en brut comme en net. En effet, l'autofinancement brut est affiché à 13 230 K€, soit une progression de 39%. Cela s'explique principalement par la hausse des recettes de fonctionnement de +7,3% et une hausse des dépenses de fonctionnement de seulement 2,2%. Cet autofinancement brut élevé permet ainsi un autofinancement net, c'est-à-dire déduit du montant du remboursement des emprunts, de 6 835 K€ et une progression de 145% depuis 2020.

V – L'ENDETTEMENT

Le capital de la dette au 31 décembre 2021 est de 64,6 M€, il était à 63 M€ à la fin de l'exercice 2020. Trois nouveaux emprunts ont été mobilisés en 2021, l'un à 4 M€ à taux variable d'une marge de 0,21% souscrit auprès de la banque Arkea, le second d'un montant de 3,15 M€ au taux fixe de 0,85 % souscrit auprès de la Banque Postale et le dernier également à taux fixe de 0,76 % est un prêt vert proposé par la banque des Territoires pour un montant de 850 K€.

La répartition de l'encours de dette par type de taux d'intérêt est de 57 % d'emprunts à taux fixe et 43 % à taux variable. Au final, pour le seul budget principal, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 1,20 % (1,37 % fin 2020) et la durée résiduelle de l'encours est de 13,7 ans.

Le ratio de désendettement (dette / CAF brute) passe à 4,9 années contre 6,5 ans en 2020, principalement sous l'effet de la hausse de l'autofinancement brut ; il trouve son niveau le plus bas de ses huit dernières années. Il faut rappeler que la loi prévoit deux seuils concernant ce ratio de désendettement : un seuil de vigilance qui se situe à 10 ans et un seuil d'alerte fixé à 12 ans.

VI – LES TAUX D'IMPOSITION

Pour la 12^e année consécutive, les taux de fiscalité directe sont restés stables, ils se présentent comme suit :

| TAXES | TAUX 2020 |
|--|-----------|
| Taxe d'habitation | 26,34 % |
| Majoration de la TH sur les résidences secondaires | 35,00% |
| Taxe foncière bâtie | 19,03 % |
| Taxe foncière non bâtie | 46,68 % |

VII – LES PRINCIPAUX RATIOS

| Ratios | Valeurs | Moyennes nationales de la strate* |
|---|---------|-----------------------------------|
| 1. Dépenses réelles de fonctionnement/population | 1 197 € | 1 319 € |
| 2. Produit des impositions directes/population | 682 € | 708 € |
| 3. Recettes réelles de fonctionnement/population | 1 522 € | 1 526 € |
| 4. Dépenses d'équipement brut/population | 438 € | 321 € |
| 5. Encours de la dette/population | 1 228 € | 1 367 € |
| 6. Dotation globale de fonctionnement/population | 147 € | 206 € |
| 7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement | 59,04 % | 61,70 % |
| 9. Dépenses fonct. et remb. capital dette/recettes réelles fonct. | 86,64 % | 95,00 % |
| 10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles fonct. | 28,79 % | 21,00% |
| 11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement | 80,70 % | 89,60 % |

*Ratios de référence 2020 (source : Les collectivités locales en chiffres - DGCL)

VIII – LES BUDGETS ANNEXES

A – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada

L'exécution budgétaire 2021 se présente de la manière suivante :

| K€ | Crédits votés | Réalisé |
|---------------------------------|---------------|---------|
| Recettes de fonctionnement | 1 191 | 1 163 |
| Dépenses de fonctionnement | 1 191 | 1 163 |
| Résultat de fonctionnement 2021 | 0 | 0 |

L'annulation de l'édition 2021 des fêtes traditionnelles en raison de la crise sanitaire a une fois encore limité les réalisations de ce budget. Les dépenses s'élèvent à 48 K€ et correspondent principalement au versement de subventions aux associations du Corso (30 K€) et à quelques divers autres frais (18 K€).

Pour la temporada, les dépenses représentent 1 115 K€ et comprennent les frais d'organisation des sept spectacles présentés dont quatre corridas de taureaux ainsi que certaines charges fixes comme la masse salariale, la sécurité, les transports ou encore la communication.

Les recettes constatées pour chacune des deux activités, 14 K€ pour les fêtes traditionnelles et 904 K€ pour la temporada, sont complétées par la subvention du budget principal à hauteur de 34 K€ pour la première et de 211 K€ pour la seconde. Ainsi le résultat de fonctionnement de ce budget annexe est nul.

B – Budget annexe des parcs de stationnement (en HT)

L'exécution budgétaire 2021 se présente de la manière suivante :

| K€ | Crédits votés | Réalisé | Restes à réaliser |
|--|---------------|--------------|-------------------|
| Recettes d'exploitation | 3 962 | 4 869 | 0 |
| Dépenses d'exploitation | 3 962 | 3 839 | 0 |
| Résultat d'exploitation 2021 | | 1 030 | 0 |
| Résultat antérieur reporté | | 5 | 0 |
| Résultat d'exploitation cumulé | | 1 035 | 0 |
| Recettes d'investissement | 3 361 | 2 751 | 0 |
| Dépenses d'investissement | 3 361 | 2 312 | 521 |
| Solde d'investissement 2021 | | 439 | -521 |
| Solde d'investissement reporté | | 358 | 0 |
| Solde d'investissement cumulé | | 797 | 0 |
| Résultat net de clôture (investissement + exploitation) | | 1 832 | -521 |

Les dépenses d'exploitation s'élèvent globalement à 3 839 K€, en hausse par rapport au niveau 2020 (3 626 K€) et comprennent la dotation aux amortissements pour 1 223 K€.

Les recettes d'exploitation représentent 4 870 K€, en augmentation de près de 35% en raison de la reprise d'activité. Ainsi, les droits de stationnement s'établissent à 3 791 K€ et enregistrent une hausse de 911 K€ par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par la reprise de l'activité des parcs de stationnement, la fin de la gratuité mise en place lors du premier confinement et une fréquentation accrue de visiteurs.

Par ailleurs, une dotation exceptionnelle de 429 K€ a été versée par l'Etat à titre de compensation des pertes de recettes tarifaires subies en 2020.

L'exécution du fonctionnement se solde par un excédent de 1 030 K€ au titre de l'année 2021 et un excédent cumulé de 1 035 K€ après intégration du résultat 2020 reporté.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 1 700 K€, dont 403 K€ pour le remboursement du capital des emprunts et 1 292 K€ pour les dépenses d'équipement, correspondant pour l'essentiel à la fin des travaux du parc de la Gare (1 000 K€).

La section d'investissement dégage un solde positif cumulé de 797 K€ grâce aux différentes ressources, telles que la dotation aux amortissements (1 348 K€), l'excédent antérieur reporté (358 K€) mais aussi l'emprunt pour 1 400 K€. Les restes à réaliser atteignent 520 K€.

La dette s'élève à 5 200 K€ au 31 décembre 2021 contre 4 200 K€ à la clôture de l'exercice précédent. La capacité d'autofinancement brute augmente de plus d'un million du fait de la reprise d'activité, pour une CAF brut de 1 760 K€ en 2021. La conjugaison des deux éléments se traduit par un ratio de désendettement qui chute de 6,9 années à 2,9 années et qui s'éloigne encore du seuil d'alerte fixé à 12 années.

IX – LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2021, la commune comptait 883 emplois budgétaires, affectés aux budgets comme suit :

| | Emplois budgétaires | Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein annuel travaillé |
|------------------|---------------------|--|
| Budget principal | 849 | 777 |
| Budget parkings | 34 | 32 |
| Total | 883 | 809 |

Les charges de personnel pour l'année 2021 s'élèvent à 37 144 K€ pour le budget principal et 1 417 K€ pour le budget des parkings, contre 36 641 K€ et 1 294 K€ l'année précédente.

La progression des charges de personnel est faible entre 2020 et 2021 : +1,4 % pour le budget principal dont 345 K€ pour la prise en charge du glissement vieillesse technicité, 132 K€ pour la gestion du centre d'accueil des migrants Pausa (compensée intégralement par la CAPB) et 25 K€ pour le financement d'un volet supplémentaire d'action sociale (tickets restaurants).

Ainsi, la masse salariale représente 58% des dépenses de fonctionnement du budget principal.

